

Image not found or type unknown



Je ne connais pas la langue et mes parnts sont sourds

Par **nath58**, le **07/09/2008** à **21:35**

bonjour ,rnmes parents , mon oncle et ma tante sont sourds donc ils ne peuvent pas se debrouiller seuls administrativement ils aimeraitpouvoir beneficier de leurs heritages (une maison au portugal de peu de valeurs .. rnmmais leur frere possede les cles de la maison et refuse de la vendre et de signer les papiers faut il absolument se deplacer au portugal?et n'est il pas trop tard pour reclamer l'heritage ?car leur pere est decede depuis 1994?rnje suis une des filles et j'aimerais les aider mais je ne connais pas cette langue que puis je faire????rn merci d'avance salutations distinguées

Par **Visiteur**, le **07/09/2008** à **23:41**

Je pense que la seule solution est de voir avec la chambre des notaires pour qu'elle vous conseille un notaire spécialisé au niveau du droit portugais, afin qu'il représente votre famille auprès du notaire gérant la succession en question.